

→ ic 20047505 Reçu DDPP SIR 2020/0047  
LE 21 DEC. 2020



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16 DEC. 2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020 12 0024

#### 1. Intitulé du projet

Extension du plan d'épandage et d'irrigation de la SVA JEAN ROZÉ à Trémorel (22230)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SVA JEAN ROZÉ

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Christophe GAILLARD - Directeur du site

RCS / SIRET

7 7 5 5 9 1 5 6 3 0 0 1 1 6

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
26b	Epandage d'effluents ou de boues pour un flux d'azote total de 35,3 t/an

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

SVA JEAN ROZÉ valorise actuellement les coproduits (fumiers et matières stercoraires ainsi qu'une partie des boues et des eaux traitées de sa station d'épuration) issus de son activité d'abattage sur un plan d'épandage et d'irrigation autorisé pour une surface de 507 ha épandables.

Les flux à épandre ayant augmenté depuis la dernière autorisation accordée en 2013, il est nécessaire de revoir à la hausse les flux autorisés et les surfaces mises à disposition par les agriculteurs. En parallèle, l'évolution des exploitations agricoles nécessite une réévaluation de leur capacité d'accueil en flux fertilisants.

L'accès aux nouvelles parcelles pour l'irrigation nécessite de prolonger le réseau enterré : différentes contraintes impliquent la traversée d'un cours d'eau et de zones humides.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La composition et les quantités de matières fertilisantes produites ont évolué, entraînant une hausse des flux à épandre. D'autres coproduits sont valorisables par épandage et s'ajouteront ainsi à ceux déjà autorisés. A terme il est prévu d'épandre au maximum 13,8 t N/an issues des boues (pour 6,8 t N/an autorisées) et 21,5 t N/an issues des autres effluents (pour 13,2 t N/an autorisées).

Le volume d'eau traitée à valoriser sur les parcelles agricoles dépend du débit de la rivière le Meu. Les périodes d'étiage étant de plus en plus sévères, le volume à irriguer est beaucoup plus important (120 000 m<sup>3</sup> requis pour 80 000 m<sup>3</sup> autorisés) et nécessite d'étendre le parcellaire mais également le réseau enterré qui le dessert. Une partie de cette extension de réseau traversera un cours d'eau à trois reprises ainsi que des zones humides.

La surface du plan d'épandage évoluera de 507 ha à 890 ha épandables dans un secteur proche de l'abattoir.

L'objectif est de modifier le plan d'épandage et d'irrigation, en vue d'obtenir un arrêté préfectoral complémentaire.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le prolongement du réseau pour l'irrigation des eaux épurées nécessite l'enfouissement d'une canalisation sur un linéaire de 1 749 m. Les travaux consistent en la pose d'une conduite de diamètre 160 mm à environ 90 cm de profondeur, avec des équipements de sécurité (2 vannes et une ventouse) et 5 bouches hydrantes. Pour les traversées du cours d'eau, le franchissement en « souille » est privilégié (pose d'un fourreau sous le lit du cours d'eau).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'exploitation d'un plan d'épandage et d'irrigation consiste essentiellement en :

- la gestion (récupération des fumiers et matières stercoraires, process de traitement des eaux usées, rejet des eaux épurées en fonction du débit de la rivière, échange matières stercoraires / digestats de méthanisation) et le stockage des matières à valoriser,
- la réalisation d'analyses des produits épandus et des sols afin de gérer correctement la fertilisation,
- la communication avec les agriculteurs bénéficiant des épandages et de l'irrigation (programme prévisionnel, conditions de réalisation des épandages, remise des bordereaux d'épandage),
- la communication avec les entreprises de travaux agricoles réalisant les apports de produits et leur enfouissement (respect des doses préconisées selon les cultures, des conditions météorologiques, de l'aptitude des sols et des périodes d'interdiction réglementaire),
- le suivi agronomique des épandages par un bureau d'études spécialisé et indépendant de l'industriel.

L'ensemble de ces éléments est décrit dans l'étude préalable aux épandages et à l'irrigation.

Le plan d'épandage des coproduits a été mis en place en 1983 : l'industriel dispose donc d'une expérience de 37 ans dans la gestion des épandages et de l'irrigation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est autorisé par arrêté préfectoral du 27/02/2013 pour la pratique de l'épandage, même si celle-ci ne faisait l'objet à l'époque d'aucune rubrique de la nomenclature ICPE (activité considérée comme annexe à l'activité principale d'abattage et de découpe). Elle bénéficie automatiquement de l'antériorité car son autorisation a été délivrée avant la mise en place de l'autorisation environnementale unique au 1er mars 2017.

Au titre de la nomenclature IOTA, les épandages sont maintenant concernés par les rubriques 2.1.3.0 (déclaration) et 2.1.4.0 (autorisation), auxquelles s'ajoutent les travaux relatifs à l'extension du réseau d'irrigation par les rubriques 3.1.2.0 (déclaration) et 3.1.5.0 (déclaration).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Flux à valoriser sur le plan d'épandage :	
- Azote	35,3 t N/an
- Phosphore	20,9 t P2O5/an
- Potasse	34,9 t K2O/an
Surface du plan d'épandage après extension	890 ha épandables
Extension du réseau d'irrigation	1 749 m dont 9 m de traversée de cours d'eau

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Les communes concernées par l'extension du plan d'épandage sont Lanrelas, Loscouët-sur-Meu, Plumaugat et Trémoriel.  
Les travaux d'extension du réseau d'irrigation ne concernent que la commune de Trémoriel.

Ces quatre communes sont déjà concernées par le plan actuel et avaient fait l'objet d'une enquête publique en 2012.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

L'activité d'épandage et d'irrigation est autorisée par l'arrêté préfectoral du 27/02/2013 suite à la réalisation d'une étude d'impact.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule une partie de parcelle (0,2 ha) est située dans la ZNIEFF de type I "Etang de Loziers" sur la commune de Lanrelas. Elle est référencée 530002099.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RN 164 fait l'objet d'un plan de prévention du bruit par arrêté préfectoral du 17 juillet 2019 en raison du trafic routier. Les pratiques d'épandage et d'irrigation ne génère pas de circulation sur la RN164.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du plan d'épandage la plus proche d'un monument historique est située à 250 m du Château de Loziers à Plumaugat (inscrit par arrêté du 13/02/1992). Les épandages de coproduits ne seront donc pas réalisés aux abords immédiats de ce site. De plus, s'apparentant à des travaux agricoles classiques, ils n'ont aucun impact.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires transmis par le SAGE Vilaine ont été pris en compte. Les portions de parcelles situées dans des zones humides inventoriées ont toutes été classées inaptées à l'épandage et à l'irrigation (aptitude 0 ou zone d'exclusion réglementaire). Une partie de l'extension du réseau enterré d'irrigation traversera des zones humides : la conduite sera posée sans enrobage de sable, ce qui supprime l'effet drainant du sable et évite le va-et-vient des engins transportant le sable sur le milieu sensible.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux zones Natura 2000 sont présentes dans les environs du plan d'épandage : la Forêt de Paimpont (plus de 15 km du plan) et l'Estuaire de la Rance (plus de 30 km du plan).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant les travaux de pose de la conduite enterrée, le remblaiement de la tranchée se fera avec les matériaux extraits de celle-ci.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles intégrées au plan d'épandage correspondent à des surfaces agricoles régulièrement cultivées et recevant des matières fertilisantes. Les épandages sont réalisés dans le respect des prescriptions réglementaires.  Concernant les travaux de pose de la conduite enterrée, une étude de reconnaissance faune/flore a été réalisée. L'impact est minime compte tenu que les travaux sont réalisés sur une courte durée et que l'état initial des milieux (lit du cours d'eau et zone humide) sera reconstitué.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la distance d'éloignement du site vis-à-vis des zones Natura 2000 les plus proches, l'épandage et l'irrigation ne sont pas susceptibles d'engendrer un impact sur la faune ou les habitats.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas d'incidence particulière sur les zones citées au 5.2
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le plan d'épandage et d'irrigation, la destination agricole des parcelles est inchangée (pas de consommation d'espace). Concernant les travaux de pose de la conduite enterrée, les zones agricoles seront reconstituées à l'issue des travaux.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes font l'objet d'un programme de prévention des inondations (PAPI) : les nouvelles parcelles intégrant le plan d'épandage et d'irrigation n'étant pas situées dans le lit majeur des cours d'eau présents dans le secteur étudié, les risques d'inondation sur les parcelles sont très limités. Certaines communes du plan d'épandage sont concernées par des risques de retrait-gonflement des sols argileux, sans incidence sur le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté autorisant la pratique de l'irrigation et de l'épandage des coproduits a été délivré suite à la réalisation d'une évaluation des risques sanitaires, concluant sur l'absence d'effets significatifs sur la santé humaine. Des analyses sont régulièrement effectuées sur les coproduits afin de vérifier leur innocuité.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré par l'activité d'épandage sera limité et constitué essentiellement par les camions/tracteurs de transport des matières pendant les périodes d'épandage. Les travaux de mise en place de la canalisation seront effectués sur une courte durée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit sont liées au passage des engins agricoles pour l'épandage ; cela représente une part non significative du trafic routier. Les travaux d'épandage peuvent être considérés comme des travaux agricoles à part entière, ne créant pas d'impact sonore particulier. Les travaux de mise en place de la canalisation seront effectués sur une courte durée et globalement éloignés des habitations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs liées au caractère fermentescible de ces produits peuvent se dégager lors des opérations de déstockage ou d'épandage. Des modalités sont retenues par SVA pour limiter les odeurs : éloignement des habitations, sens du vent, enfouissement quand cela est possible. Les travaux de réseau enterré n'auront pas d'impact sur les odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le matériel est en bon état de fonctionnement et régulièrement entretenu. Le respect des vitesses de circulation permettra de limiter les vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses sont liées à l'éclairage des engins agricoles ou de terrassement, uniquement si cela est nécessaire (période nocturne).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les épandages seront réalisés dans le respect des prescriptions réglementaires (enfouissement après épandage des coproduits, calendrier d'épandage, doses, conditions climatiques...). Les distances d'exclusion réglementaire vis-à-vis des tiers sont respectées.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'épandage des coproduits ne modifie pas la vocation des parcelles agricoles concernées.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le dimensionnement du plan d'épandage selon les capacités d'accueil des exploitations, le respect de doses adaptées aux besoins des cultures, les conditions d'épandage, la traçabilité sur les opérations réalisées, la fourniture des informations aux agriculteurs afin d'adapter leur fertilisation, le respect des distances d'exclusion vis-à-vis des cours d'eau et des habitations, ainsi que l'éloignement des zones sensibles garantissent l'absence d'impact des épandages de coproduits sur l'environnement ou la santé humaine.

Enfin, l'épandage des coproduits est accompagné d'un suivi agronomique permettant de vérifier le respect des bonnes pratiques

Les travaux d'extension du réseau d'irrigation s'accompagneront de mesures afin d'éviter tout effet négatif : intervention en période estivale (cours d'eau asséché) et pendant une durée limitée, pose sans sable pour les zones humides.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en l'extension de ce qui est déjà pratiqué par le site depuis de nombreuses années. De 2011 à 2013, l'ensemble des pratiques de la SVA Jean Rozé pouvant avoir un effet sur l'environnement ou la santé humaine a fait l'objet d'une procédure complète ayant aboutie à l'arrêté d'autorisation de 2013. L'augmentation des flux à épandre s'accompagne d'une augmentation du plan d'épandage afin de maintenir l'équilibre de la fertilisation. Le parcellaire étendu est relativement éloigné des zones sensibles (captage d'eau potable, zones protégées dont les zones Natura 2000). Les travaux d'extension du réseau d'irrigation s'accompagnent de mesures compensatoires. Au regard de ces données, le plan d'épandage pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
L'étude préalable à l'extension du plan d'épandage et d'irrigation est annexée à ce formulaire, afin d'apporter tous les compléments d'information utiles.

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

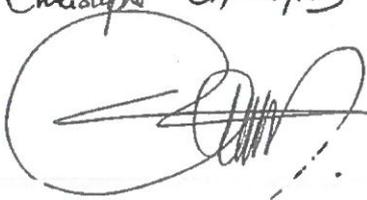


Fait à

Tremorel

le. 03/12/2020.

Signature

Christophe GAILLARD  


**S.V.A. Jean Rozé**

SAS au capital de 1.111.200 €

Les Gaboriaux - B.P. 1

Centre de TREMOREL 22230 - France

Siren 775 591 563 RCS Rennes

Tél. 02 96 25 30 30 - Fax 02 96 25 30 20